

SOCIETE NATIONALE DES EAUX DU BENIN

PROCES VERBAL DE CONSTAT D'INSUFFISANCE DE PLIS RELATIFS A LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX N° S_DECR_115161 du 16 juillet 2026.

L'an deux mil vingt-six et le lundi 03 août, se sont réunis à la salle de conférence du troisième étage de la Direction Générale de la SONEB, conformément aux notes de service n° 201 et 272/26/SONEB/DG/PRMP/SP du 29 juillet 2026, les membres de la commission convoquée pour l'ouverture et d'évaluation des offres relatives à la réparation des équipements électriques sur les sites de production en accord-cadre sur deux ans à bons de commande.

Etaient présents :

- 1- Monsieur Martin ADANDE, Chef Service Appel d'Offres (Président) ;
- 2- Monsieur Arnaud MEDJINNADA, représentant la Directrice Financière ;
- 3- Monsieur Euphrem ZINSOU, représentant le Directeur de l'Exploitation et de la Coordination de Réseau ;
- 4- Madame Carine GANDAHOU, représentante du Département des Affaires Juridiques, du Contentieux, de la Documentation et des Archives ;
- 5- Madame Karen KANHONOU, représentante du Chef de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics.

A l'ouverture de la séance, le Président de la commission a présenté l'unique point inscrit à l'ordre du jour à savoir l'ouverture et l'évaluation des offres relatives à la réparation des équipements électriques sur les sites de production en accord-cadre sur deux ans à bons de commande.

La séance s'est déroulée suivant les points ci-après :

- 1-Point de présence des membres de la commission ;
- 2- Point des soumissions reçues ;
- 3-Conclusion.

1-Point de présence des membres de la commission :

Etaient présents, les membres de la commission dont la liste est jointe en annexe.

2-Point des soumissions reçues :

Treize (13) candidats ont retiré le dossier de demande de renseignements et de prix mais deux plis ont été déposés à la date limite de dépôt des offres fixée au lundi 03 août 2026 à 09 heures 30 minutes.

3-Conclusion

Au regard de l'article 15, alinéa 3 du décret N°2020-605 du 23 décembre 2020, fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix qui prévoit que : « En ce qui concerne la passation des marchés par la procédure de demandes de renseignements et de prix, lorsqu'un minimum de trois (3) plis n'est pas obtenu à la suite d'un premier avis de consultation publié, un délai maximum de trois (03) jours ouvrables est ouvert à partir de la date de publication du nouvel avis d'appel à candidature de marchés publics au terme duquel, il est procédé à l'analyse des offres, quel que soit le nombre de plis reçus ».

La commission d'ouverture et d'évaluation propose donc à la Personne Responsable des Marchés Publics de procéder à la prorogation du délai de dépôt des offres pour un délai de trois (03) jours ouvrables, à compter de la date de publication du nouvel avis public à candidature de marchés publics.

Démarrée à 10 heures, la séance a pris fin à 10 heures 10 minutes.

Fait à Cotonou, le 03 août 2026.

Ont signé



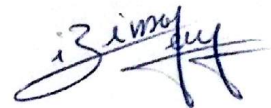
Martin ADANDE



Arnaud MEDJINNADA

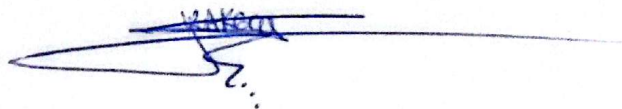


Carine GANDAHOU



Euphrem ZINSOU

L'organe de contrôle

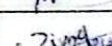
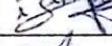


Karen KANHONOU

Liste de présence à la séance d'ouverture des plis relatifs à la DRP Réparation des équipements électriques

(Liste de l'administration)

Salle de réunion du 3^e étage de la Direction Générale

N°	Nom et Prénom(s)	Structure représenté	Fonction/Qualité	Téléphone	Signature
01	KANHONOU Karen	CCMP	Juriste	0197629538	
02	ASAMZE Nintin	PRMP	C/SAO	0795360020	
03	ZINSOU Euphem	DECR	C/STG	0165649474	
04	MEDJINNABA Armand	DF	C/SRC	0190435043	
05	GANDAHO Carine	DAJC-DA	Juriste	0199884063	